

1 Montages / Répétitions/Résidences

1.1 Général

▪ ***Le centre culturel étudie avec chaque équipe artistique extérieure la bonne application des mesures dans le cadre des répétitions.***

- La liste des équipes ainsi que leur coordonnées (téléphone, mail) doivent être communiquées à l'avance, tout changement dans cette liste doit également nous être communiqué
- Les différentes équipes en répétition ne se croisent pas.
- Le port du masque est obligatoire lors de tous les déplacements dans le théâtre ou travail de proximité.
- Les équipes artistiques et techniques extérieures apportent et entretiennent leurs propres masques .
- Le Centre culturel fournit, le cas échéant, des masques aux visiteurs qui n'en seraient pas munis.
- La distanciation physique obligatoire d'1,5m doit être respectée.
- Munissez-vous de vos effets personnels (cahiers, brochures, vaisselle, gourdes...).

1.2 Accès et arrivée

- Les horaires de fermeture sont susceptibles d'être modifiés dans le cas d'un éventuel couvre-feu - <http://www.culture.be/>
- Respectez vos horaires de travail. L'arrivée et le départ des travailleurs sont échelonnés de sorte à éviter les interactions.
- Les personnes qui se sentent malades doivent rentrer chez elles, contacter leur médecin et informer leur responsable.
- Lavez-vous les mains dès votre arrivée dans le théâtre aux bornes prévues à cet effet.
- Le port du masque couvrant la bouche et le nez est obligatoire lors de chaque déplacement.
- Chaque équipe se rend directement dans la salle (ou sa loge) suivant un chemin dédié (voir marquages au sol).

1.3 Circulation dans le bâtiment

- Le port du masque couvrant la bouche et le nez est obligatoire lors de chaque déplacement, ou travail de proximité.
- Limitez vos déplacements dans le théâtre.

1.4 Équipes techniques en répétition/résidences

- Le port du masque couvrant la bouche et le nez est obligatoire lors de chaque déplacement, ou travail de proximité.
- Respectez la distanciation lors de travail de proximité.
- Les techniciens dédiés au spectacle sont les seuls à travailler en même temps que les artistes
- La présence des techniciens et équipes de maintenance technique est établie en fonction des nécessités en veillant à limiter au maximum le nombre de travailleurs.euses.s requis.
- Les équipes de maintenance techniques seront réduites au minimum.
- Les services techniques, assumés par l'équipe du spectacle peuvent, eux, avoir lieu le jour même d'une répétition.
- Les schémas de répétitions, montage et démontage, seront étendus et repensés afin de réduire le nombre de techniciens simultanément sur le plateau.
- Chaque équipe suit les chemins dédiés et identifiés pour tous déplacements dans le théâtre.
- Utilisez et nettoyez votre propre matériel/outillage.

1.5 Équipes artistiques en répétition/résidences

- Réduisez vos équipes au minimum nécessaire.
- Le port du masque couvrant la bouche et le nez est obligatoire lors de chaque déplacement hors plateau, ou travail de proximité.
- Veillez au respect de la distanciation physique sauf pour les interprètes au plateau faisant partie de la même bulle de dix personnes maximum (pas de contacts avec d'autres personnes que celles constituant le groupe). Il est à préciser que l'équipe peut dépasser le nombre de dix personnes à condition que les personnes « excédentaires » respectent les mesures d'hygiène et de distanciation (techniciens, metteurs en scène, etc...).
- Munissez-vous de vos effets personnels (cahiers, brochures, vaisselle, gourdes...).
- Si vous utilisez des costumes lors des répétitions, mettez-les sur le portant ou dans le bac prévu à cet effet à la fin de la journée.
- En cas de doutes ou de questions, renseignez-vous auprès du référent Covid désigné.

1.6 Salles de répétitions (grand foyer ou salle de spectacle)

- Seules les personnes devant impérativement travailler dans la salle peuvent s'y trouver.
- Les portes d'entrée des salles doivent, si possible, rester ouvertes lors des répétitions ainsi que, dans la mesure du possible les portes donnant sur l'extérieur (quand il s'agit du grand foyer)
- Les salles sont toutes ventilées. La ventilation de la salle doit fonctionner en continu garantissant un apport d'air extérieur de 100% sans recyclage

1.7 Plateau

- Veillez au respect de la distanciation physique (1,5m) sauf pour les interprètes au plateau faisant partie de la même bulle de dix personnes maximum (pas de

travail simultané avec contacts avec d'autres personnes que celles constituant le groupe).

- Le temps de travail des bulles sans masque et sans respect des distances doit être réduit autant que possible.
- Il est également recommandé de limiter la durée d'exposition sans masque au minimum possible.
- Le port du masque hors plateau est obligatoire
- Utilisez les espaces réservés et identifiés en coulisses pour vos effets personnels, bouteilles d'eau, accessoires individuels, matériel technique, outils, micros...
- Des tables ou des loges sont attribuées à chaque artiste pour y déposer ses effets personnels et accessoires individuels.
- Les artistes désinfectent quotidiennement leur matériel, accessoires en utilisant les lingettes et le spray désinfectant mis à disposition.
- Des espaces de rangement au plateau sont attribués à l'équipe technique (Costumes, accessoires, lumière, son, ...).
- Les techniciens désinfectent quotidiennement leur matériel et outils de travail en utilisant les lingettes et le spray désinfectant mis à disposition.
- Utilisez le gel hydroalcoolique mis à disposition.
- Utilisez les poubelles mises à disposition.

1.8 Loges

- Le port du masque est obligatoire dans les loges collectives.
- Respectez le nombre de personne maximum autorisé par loge (1pers dans les petites loges et 3 personnes dans les grandes loges)
- Respectez la distanciation physique en entrant et en sortant.
- Lavez-vous les mains avant de sortir de la loge.
- Aérez la loge au maximum

1.9 Toilettes des loges

- Utilisez les toilettes les plus proches.
- Respectez le nombre de personnes maximum autorisé dans les espaces sanitaires.
- Lavez-vous les mains avant et après l'utilisation des toilettes.
- Séchez-vous les mains après lavage avec une lingette en papier et utilisez cette lingette pour fermer le robinet d'eau.
- Désinfectez la toilette après utilisation en utilisant le spray à disposition.
- Appliquez les mesures ci-dessus lors de l'utilisation des douches.

1.10 Travail à la table

- Le port du masque couvrant la bouche et le nez est obligatoire lors du travail de proximité.
- Respectez la distanciation d'1m50 et le nombre de personne maximum autorisé par espace de travail.

1.11 Pauses

- Les pauses sont réparties et planifiées par groupe de travail.
- Respectez les horaires de pauses pour éviter les interactions.
- Des espaces de pauses sont aménagés et dédiés à chaque équipe en répétition.
- Chacun apporte dans la mesure du possible sa vaisselle, couverts, thermos, gourde... et en assure le nettoyage.
- Le respect de la distanciation d'1,5m est obligatoire (bulles comprises).
- Pour vous rendre à la terrasse, utilisez le chemin prévu à cet effet.
- Respectez le nombre maximum de personnes autorisées dans la zone fumeur à l'extérieur de la billetterie cendrier au sol (4 personnes à la fois).

1.12 Habillage, maquillage, coiffure

- Les postes de travail doivent être nettoyés entre chaque utilisation.
- Le port du masque couvrant la bouche et le nez est obligatoire pour tout travail de proximité.

1.13 Nettoyage

- L'équipe d'entretien assure la désinfection quotidienne de la salle, des loges et des toilettes.
- L'équipe technique assure la désinfection quotidienne du plateau.
- Chaque travailleur nettoie son matériel et ses accessoires.
- La ventilation générale reste allumée en permanence.